



COMMUNE
DE
1565 VALLON
—

ASSEMBLEE COMMUNALE

Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024

- Début de séance** : 20 h 02
- Présidence** : Madame la Syndique, Isabelle Guerry
- Local** : « La Chaumière »
- Présences** : 45 personnes, 5 membres du Conseil communal, Madame Jessica Bourgeois, Boursière communale, et Madame Arlette Beureux, Secrétaire communale ad-intérim.
- Convocation** : Conformément à la LCo du 25 septembre 1980, modifiée le 11 février 2009 – Insertion dans la Feuille Officielle n° 47 du 22.11.2024 – Affichage au pilier public depuis le 21.11.2024 – Distribution d’avis « Tous ménages » au village, le 26.11.2024, par le Vallon-Nouvelles n° 7 de novembre 2024
- Excusés** : Madame Anne-Marie Waser
Monsieur Alain Beureux
Madame Marion Curcillo
Madame Sandrine Chardonnens
Monsieur Marcel Guinnard
Monsieur Pierre-Alain Baechler
Monsieur Etienne Boinay
Monsieur Christophe Guerry
- Scrutateurs** : Madame Gabriela Bühler
Monsieur Olivier Ballaman
- Procès-verbal** : Madame Arlette Beureux, Secrétaire communale ad-intérim

Madame Isabelle Guerry, Syndique, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyenne et citoyens présents. Elle demande aux personnes qui prendront la parole durant l’assemblée de bien vouloir donner leur nom et prénom afin de faciliter le travail de la secrétaire.

Madame Isabelle Guerry, souhaite la bienvenue à Monsieur Jeckelmann Gregory de la fiduciaire Jeckelmann Sàrl.

Elle donne lecture du tractanda.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 28 mai 2024 (ce dernier ne sera pas lu. Il est disponible sur le site internet de la commune et auprès de l'administration communale)
2. Présentation du plan financier 2025-2029
3. Présentation générale du budget
4. Coefficient et taux d'impôt
 - 4.1 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 78.0% à 83.0% de l'impôt cantonal de base dès le 01.01.2025
 - 4.2 Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales de 78.0% à 83.0% de l'impôt cantonal de base dès le 01.01.2025
 - 4.3 Rapport de la commission financière
 - 4.4 Approbation
5. Budgets 2025 (les budgets ne seront plus lus entièrement lors de l'Assemblée mais vous seront présentés sous un nouveau format. Ils sont disponibles sur le site internet de la Commune et auprès de l'administration communale)
 - 5.1 Budget de résultat
 - 5.2 Budget des investissements
 - a) Éclairage public / remplacement luminaires et crédit y relatif
 - b) Solution informatique et crédit y relatif
 - c) Travaux et réfections des routes communales et crédit y relatif
 - 5.3 Rapport de la commission financière
 - 5.4 Approbation : du budget de résultat
du budget des investissements
6. Règlement du personnel communal
 - 6.1 Présentation (il ne sera pas lu étant à disposition auprès de l'administration communale ainsi que sur le site internet de la Commune sous réserve de l'art. 7 al. 3 RELCo)
 - 6.2 Rapport de la commission financière
 - 6.3 Approbation
7. Nomination d'un membre supplémentaire à la commission animation, culturelle et Seniors
 - 7.1 Présentation de Monsieur Claude Wessel, candidat
 - 7.2 Vote
8. Nomination de 2 membres à la commission financière en remplacement de Messieurs Shady Youakim et Etienne Boinay, démissionnaires
 - 8.1 Proposition de candidats
 - 8.2 Vote
9. Divers
 - 9.1 Communications du Conseil communal
 - 9.2 Réponses aux questions de l'Assemblée communale précédente
 - 9.3 Parole aux citoyens

Madame Isabelle Guerry demande s'il y a des remarques, comme ce n'est pas le cas, le tractanda est validé.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 28 mai 2024

Madame Isabelle Guerry, Syndique, précise que, comme indiqué dans le tractanda, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 mai 2024 ne sera pas lu. Il était disponible sur le site internet communal ainsi qu'auprès de l'administration communale.

Madame Isabelle Guerry met en discussion le procès-verbal. Comme il n'y a pas de remarque elle passe au vote pour l'approbation de ce dernier.

- Pour : 43
- Contre : 0
- Abstention : 2

Le procès-verbal est approuvé à la majorité.

Madame Isabelle Guerry remercie Madame Carine Celato, Secrétaire communale, pour la rédaction de celui-ci.

2. Présentation du plan financier 2025-2029

Madame Isabelle Guerry, Syndique, passe la parole à Monsieur Gilles Vullième, Conseiller communal en charge des finances.

Monsieur Gilles Vullième, Conseiller communal, présente le plan financier et les raisons pour lesquelles la Boursière communale et lui-même ont fait appel à l'entreprise Jeckelmann Sàrl.

Les services de cette entreprise ont été sollicités afin de pouvoir élaborer un plan financier, se projeter dans l'avenir et d'analyser les incidences d'une hausse ou d'une baisse du coefficient d'impôt.

Monsieur Gilles Vuillème précise que le plan financier n'est pas soumis à votation.

Monsieur Gilles Vullième donne la parole à Monsieur Gregory Jeckelmann afin qu'il présente le travail qu'il a effectué pour la commune.

Monsieur Gregory Jeckelmann fait de la finance communale depuis 15 ans, il est expert-comptable ainsi qu'auditeur externe. Ses services sont demandés par les communes qui ont des déficits importants ou des soucis de mise en place de budget et qui ont besoin de conseils pour y remédier. Le constat général qu'il peut partager, c'est que beaucoup de communes ont des problèmes financiers.

La loi sur les finances communales fribourgeoises exige actuellement d'avoir un plan financier. C'est un outil pour le Conseil communal afin de se projeter dans l'avenir. Celui-ci est présenté à la commission financière et 1x par année à l'assemblée, mais ne doit pas être soumis au vote. Un plan financier permet une meilleure transmission d'informations lors de changement de législature et procure une projection à 5 ans. L'objectif est d'avoir une tendance des finances communales et de pouvoir ventiler au mieux les dépenses et les investissements.

3. Présentation générale du budget

Monsieur Gilles Vullième, conseiller communal présente le budget général pour l'année 2025. Les charges mises au budget s'élèvent à CHF 2'231'039.25. Elles sont ventilées comme suit : la charge du personnel représente 9%, la charge de biens et services représente 19%, l'amortissement du patrimoine administratif représente 9%, la charge financière représente 1% la plus grosse part est celle comprenant les charges liées de l'Etat, des associations et des conventions qui représente 62%. Les petites communes n'ont pas beaucoup de marge de manœuvre.

Monsieur Gilles Vullièrme explique, par le biais d'un graphique, ce que représentent les charges, et donne l'exemple de leur répartition sur un montant de CHF 1'000.00. Les charges du personnel représentent CHF 91.00, les charges de biens et services CHF 188.00, celles des intérêts passifs CHF 95.00, celles des amortissements CHF 7.00 et finalement les charges liées CHF 618.00.

Les revenus mis au budget s'élèvent à CHF 2'184'448.55. Ils sont ventilés comme suit : les revenus fiscaux représentent 67%, la concession de glaisière représente 1%, les taxes et émoluments représentent 9 %, les revenus financiers représentent 4%, les prélèvements sur les fonds spéciaux représentent 0.34 %, les revenus liés représentent 10 %, les revenus extraordinaires représentent 9 %.

Une comparaison a été faite entre les années 2022 et 2023 et on remarque une nette augmentation des charges liées en 2025. Cette problématique est lourde de conséquences et la commune ne peut rien y faire.

4. Coefficient et taux d'impôt

4.1 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 78.0% à 83.0% de l'impôt cantonal de base dès le 01.01.2025

4.2 Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales de 78.0% à 83.0% de l'impôt cantonal de base dès le 01.01.2025

Monsieur Gilles Vullièrme, Conseiller communal annonce que le Conseil communal n'a pas d'autre choix que de proposer une augmentation du coefficient de l'impôt. La première version du budget affichait un déficit de CHF 146'744.00. Les 62% de charges liées ne pouvant être modifiées le Conseil communal a analysé et apporté des adaptations sur les 38% de charges de la commune. Une économie de CHF 32'984.00 a pu être effectuée en revoyant chaque poste au plus précis et en repoussant certaines dépenses. Monsieur Gilles Vullièrme explique qu'en enlevant au budget 2025 certaines dépenses, elles ne seront pas annulées mais juste repoussées. En réalité, si nous voulions avoir un équilibre dans les finances, il faudrait une augmentation de 9 points, ce qui n'est pas envisageable. L'objectif est d'y aller étape par étape. Certes, de nouveaux habitants arrivent dans la commune, mais un grand contribuable l'a également quittée.

L'augmentation des impôts est une mesure nécessaire pour faire face aux coûts croissants auxquels la commune doit s'attendre. Parmi ces charges, on compte notamment la future construction de deux nouveaux EMS, deux projets dont les dépenses pèseront lourdement sur les finances communales. Malheureusement, cette tendance à l'augmentation des coûts ne semble pas près de s'inverser.

Si on ne procède pas à une augmentation du taux d'imposition, la Commune risque de se retrouver en difficulté, avec des liquidités insuffisantes pour honorer ses engagements. Conscient de cette réalité, le Conseil communal mettra tout en œuvre pour relever ce défi, tout en s'efforçant d'instaurer une stabilité financière durable.

On sera également ambitieux dans notre démarche en diversifiant nos sources de financement. L'objectif est de réduire la dépendance vis-à-vis des seules recettes fiscales, en explorant de nouvelles pistes pour équilibrer les budgets de manière plus saine et moins vulnérable aux variations des impôts communaux.

La dernière modification faite sur le coefficient de l'impôt de la commune date de 2007, il était passé de 90.0 à 78.0 %. Cette diminution était due à la reprise par le Canton du HIB. Donc en 17 ans il n'y a pas eu d'augmentation.

4.3 Rapport de la commission financière

Madame Isabelle Guerry, Syndique, donne la parole à Monsieur Pierre-André Fragnière, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport. Monsieur Pierre-André Fragnière procède à la lecture dudit document (annexe 1).

Madame Isabelle Guerry remercie Monsieur Pierre-André Fragnière et met en discussion la modification des coefficients d'impôt des personnes physiques et morales.

Monsieur Pierre Stanislas Chardonnens prend la parole et relève qu'il est moins négatif que le Conseil communal. Il a examiné le budget, les perspectives de Monsieur Gregory Jeckelmann sont plus dramatiques que les siennes. Selon lui les prévisions pour 2025 ne sont pas correctes, il y a des données erronées et au vu des nouvelles constructions la Commune devrait avoir des rentrées fiscales dont le Conseil communal n'a pas tenu compte. Il soulève également que les chiffres de l'impôt sur les voitures ne sont pas corrects. Les chiffres diffèrent, le budget et les chiffres finaux, Monsieur Pierre Stanislas Chardonnens estime que le Conseil communal ne sait pas compter, que le travail de Monsieur Gregory Jeckelmann n'aura servi à pas grand-chose. Il ne comprend pas comment et pourquoi un conseiller communal coûte jusqu'à CHF 16'000.00 par année alors que lui lorsqu'il était syndic ne touchait que CHF 700.00. Il ne comprend pas que le Conseil communal se permette de se gargariser avec CHF 500.00 par année sur le dos du contribuable. Il encourage l'assemblée de ne pas voter pour l'augmentation en 2025, mais d'attendre les chiffres et résultats de 2025 pour éventuellement augmenter le taux d'imposition en 2026. Il y aurait une potentielle éventualité qu'un riche nabab kosovar vienne s'installer et que tout changerait.

Monsieur Gilles Vullième répond que ces chiffres mis en cause sont donnés par l'Etat de Fribourg, que rien n'est inventé. Le Conseil communal estime ne pas devoir spéculer sur l'arrivée de nouveaux habitants riches avant de prendre des décisions.

Monsieur Frédéric Henri Collaud se demande jusqu'à quel point vont augmenter les charges liées ?

Monsieur Gilles Vullième répond que malheureusement les charges liées sont fixées par le Grand Conseil sur proposition du Conseil d'Etat. Nous sommes une petite commune et faisant partie d'association de communes, il n'est pas facile de se faire entendre lorsqu'on a qu'une voix et que les grandes communes peuvent en compter jusqu'à 21. ASCOBROYE qui est en lien entre le Grand Conseil et les communes, peut-être une solution pour sensibiliser le parlement fribourgeois sur une pression toujours plus lourde sur les finances communales.

Monsieur Frédéric Henri Collaud demande s'il faut faire bloc, voter un NON catégorique ? Jusqu'où doit-on les laisser faire ?

Monsieur Gregory Jeckelmann répond que c'est un vrai problème qui touche malheureusement beaucoup de communes. Ces charges liées couvrent des prestations dont bénéficient la population, tels que les soins, les écoles, les CO, les EMS etc. Toutes ces prestations, même si une commune choisissait de ne pas en bénéficier, sont souvent inévitables en raison de l'appartenance à des associations intercommunales. Cela entraîne une participation obligatoire aux charges, ce qui impose de les financer. Il est crucial de prendre pleinement conscience de cette problématique, d'autant plus qu'aucune solution immédiate n'existe pour le moment.

Madame Laetitia Schlüchter souhaite savoir si le Conseil communal a envisagé une solution pour assurer la pérennité à moyen terme.

Monsieur Gilles Vullièrme indique que l'une des solutions souvent mentionnées est la fusion. Cependant, une fusion ne génère pas directement d'économies et n'est envisagée qu'en dernier recours, lorsque la situation d'une commune l'exige. Le Conseil communal, pour sa part, privilégie la mutualisation. Il collabore avec d'autres communes pour des achats importants, comme du matériel de bureautique ou des prestations, une démarche qui, pour le moment, fonctionne bien.

Monsieur Nicolas Stéphane Chardonnens souligne que tout augmente, sauf son salaire. Ayant appris à ne pas dépenser ce qu'il ne possède pas, il s'interroge sur la nécessité des investissements prévus au budget. Par exemple, concernant le remplacement des luminaires, est-il impératif de le faire maintenant ? La loi exige-t-elle réellement d'augmenter les impôts ? Il se dit surpris par la générosité apparente du nouveau règlement du personnel, notamment en ce qui concerne les allocations familiales communales, les gratifications d'ancienneté, ou encore les cadeaux prévus pour des événements comme les mariages ou les naissances. Selon lui, ces aspects révèlent des incohérences et pourraient constituer des leviers d'économie avant d'envisager une hausse des impôts.

Monsieur Gilles Vullièrme répond que la mise aux normes des luminaires est une obligation légale, avec une échéance fixée à 2028, mais qu'il serait prudent d'agir rapidement. Le prestataire a d'ailleurs annoncé une hausse des prix dès 2025, ce qui expose la commune à des coûts supplémentaires si les travaux sont reportés. Il rappelle également d'autres priorités, comme l'entretien des routes, la mise aux normes des trottoirs imposée par l'État de Fribourg dans un délai restreint, ou encore la nécessité de trouver une nouvelle solution informatique, le prestataire actuel se désengageant progressivement.

Concernant le règlement du personnel, il précise que la commune applique actuellement celui du canton de Fribourg, faute d'un règlement propre. Il souligne l'importance de rester attractif pour recruter et fidéliser du personnel compétent, tout en convenant de la nécessité de trouver un juste équilibre entre ces dépenses et la maîtrise du budget.

4.4 Approbation

Madame Isabelle Guerry, Syndique, soumet au vote l'approbation de la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 78.0% à 83.0% de l'impôt cantonal de base dès le 01.01.2025.

- Pour : 25
- Contre : 22
- Abstention : 3

Madame Isabelle Guerry, Syndique, soumet au vote l'approbation de la modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales de 78.0% à 83.0% de l'impôt cantonal de base dès le 01.01.2025.

- Pour : 25
- Contre : 21
- Abstention : 4

5. Budget 2025

5.1 Budget 2025 de résultat (annexe 2)

Monsieur Gilles Vullièrne présente le budget de résultat

Administration générale : Charge informatique CHF 25'520.00

Nouvel environnement informatique et utilisation de deux licences (ancien et nouveau programme) la première année CHF 9'620.00 coûts fixes annuels URBANUS.

Entretien de la Chaumière CHF 14'100.00

CHF 4'100.00 imputés au montant de base destiné à l'entretien du bâtiment pour la rénovation du parquet de la scène.

Formation : CHF 173'537.95.

Augmentation significative de 9% comparé aux comptes 2023 et de 4% par rapport au budget 2024.

Entretien bâtiment école CHF 18'000.00

Rénovation des stores du bâtiment pour un montant de CHF 10'000.00.

Cours spécialisés CHF 77'324.95.

Augmentation significative de 18% comparé aux comptes 2023 et de 11% par rapport au budget 2024.

Santé : Établissements médico-sociaux CHF 142'954.70.

Augmentation significative de 21% par rapport aux comptes 2023 et de 6% par rapport au budget 2024.

Prévoyance sociale : Institutions pour personnes handicapées CHF 152'531.90.

Augmentation significative de 11% par rapport aux comptes 2023 et de 6% par rapport au budget 2024.

Convention avec Pro Senectute CHF 5'100.00

Mise en place dès le 01.11.2024, coût annuel.

Aide matérielle (service social) CHF 98'433.95

Augmentation significative de 42% par rapport à 2023 et de 5% par rapport au budget 2024.

Protection de l'environnement :

Entretien du réseau d'eau CHF 13'950.00.

Aménagement

Extraction de calcaire pour un montant de CHF 7'950.00 + budget de base.

Participation aux frais de la STEP CHF 55'829.90.

Augmentation des frais de la STEP à la suite de l'usure de l'installation.

5.2 Budget 2025 des investissements (annexe 3)

Monsieur Gilles Vullième, Conseiller communal présente le budget des investissements pour un montant total de CHF 230'000.00 qui sera couvert par un emprunt.

a) Éclairage public CHF 130'000.00

L'ordonnance relative à la loi sur l'énergie, émise par le Grand Conseil le 20 juin 2023, impose soit une extinction totale, soit une extinction dynamique de l'éclairage public. Concernant les 84 luminaires de la commune, le prestataire indique que leurs têtes, devenues obsolètes, nécessitent un remplacement. Par souci de garantie, il serait préférable de procéder à leur remplacement. Sur le plan technique, le prestataire précise qu'il est impossible d'éteindre un groupe de luminaires sans affecter l'ensemble du système.

b) Travaux et réfection des routes CHF 35'000.00

Un groupe de travail dédié aux routes a mené une réflexion sur les actions à entreprendre. Il est proposé de réduire la limite de vitesse sur la route du Galicet, passant de 50 km/h à 30 km/h, en raison de l'absence de trottoirs et du passage fréquent d'enfants se rendant à l'arrêt de bus scolaire. Par ailleurs, des travaux sont nécessaires pour combler les nids-de-poule et réparer diverses fissures. Un trottoir devrait également être aménagé à proximité du chantier des nouvelles habitations, au carrefour de la route de l'Epena.

c) Informatique CHF 65'000.00

Actuellement, notre prestataire ne répond plus à nos attentes. Seules quatre communes fribourgeoises font encore appel à ses services, et il est probable qu'il cesse ses activités de support technique dans les prochaines années. C'est pourquoi nous avons exploré la possibilité de collaborer avec le prestataire URBANUS. Cela nous permettrait de renforcer notre réseau de mutualisation avec les communes voisines qui travaillent déjà avec eux et de réduire nos coûts de service, notamment lorsqu'il s'agit d'obtenir des informations ou des conseils.

5.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de contrôle (annexe 4)

Madame Isabelle Guerry, Syndique, invite Monsieur Pierre-André Fragnière, membre de la commission financière, à présenter le rapport. Monsieur Fragnière procède à la lecture du document (annexe 4).

Madame Isabelle Guerry ouvre la discussion sur le budget des investissements.

Monsieur Bruno Baechler interroge sur l'obligation pour la commune d'entretenir les routes, soulignant que les nids-de-poule et autres imperfections ralentissent la circulation.

Monsieur Gilles Vullième répond que la commune est responsable de l'entretien des routes communales. Le Conseil communal se renseigne également pour transférer la gestion du tronçon entre Vallon et Gletterens au canton.

Monsieur Bruno Baechler demande si le matériel informatique est échangé ou simplement remplacé.

Monsieur Gilles Vullième précise qu'il s'agit en réalité d'un changement de prestataire, et donc de logiciel. Le marché étant limité, la commune n'a guère de choix. L'informatisation étant incontournable, il est impossible de s'en passer.

Monsieur Cyrille Joye demande quelles sont les exigences concernant l'éclairage public jusqu'en 2028. Pourquoi ne pas éteindre tous les candélabres, en laissant allumés ceux des zones stratégiques (comme les passages piétons) ? Monsieur Gilles Vullièrne explique que le prestataire a informé que les lampadaires ne peuvent pas être éteints individuellement, ce qui serait un problème de gestion. Il n'est donc pas possible de procéder ainsi.

Monsieur Florian Moser ajoute qu'à Gletterens, les employés communaux avaient débranché les lampadaires, mais ont dû les rallumer suite aux protestations des habitants.

Monsieur Cyrille Joye propose d'éteindre lui-même les lampadaires si cela est possible.

Monsieur Gilles Vullièrne met en garde sur le fait qu'il existe des limites sur la baisse de luminosité.

Monsieur Olivier Ballaman se demande quel est l'avantage d'obéir aux exigences de l'État concernant les lampadaires, en particulier pour une petite commune. Quelle économie d'énergie en tirer, alors que nos luminaires ne sont pas vieux ?

Monsieur Gilles Vullièrne répond que la démarche vise surtout à réduire la pollution lumineuse. Les économies d'énergie seront marginales pour une petite commune comme la nôtre, bien que la facture d'électricité s'élève à CHF 3'500.00.

Monsieur Pierre-André Fragnière demande si le simple fait d'éteindre les lampadaires répond aux normes.

Monsieur Gilles Vullièrne confirme que oui.

Monsieur Cyrille Joye se demande si la commune peut installer des passages piétons n'importe où. Il suggère un passage piéton devant la Chaumière.

Monsieur Thierry Billieux répond qu'un passage piéton ne peut être installé que si la vitesse limite est de 50 km/h et uniquement si un trottoir est présent des deux côtés. De plus, des critères de fréquentation (minimum 400 personnes aux heures de pointe) sont requis par le canton pour valider ce type de projet.

Monsieur Pierre Stanislas Chardonnens demande si la proposition concernant les investissements de 2025 sera soumise à vote ce soir.

Monsieur Gilles Vullièrne répond que le vote a lieu ce soir à moins que quelqu'un de l'assemblée dépose un amendement demandant de repousser le vote sur l'éclairage public.

Madame Marianne Chardonnens soulève la question de la réduction du nombre de luminaires, notamment sur la montée de Carignan, qu'elle considère trop éclairée.

Monsieur Thierry Billieux explique que les luminaires ont été installés lors de la construction du trottoir pour des raisons de sécurité, sur demande de l'État.

Monsieur Roland Moser suggère de repousser ce point afin d'étudier davantage la question et de consulter la population, tout en s'inspirant de l'expérience de Gletterens. Il propose également de revenir sur la suggestion de Monsieur Cyrille Joye.

Monsieur Frédéric Henry Collaud demande des précisions sur l'emplacement du « céder le passage » près de la Chaumière.

Monsieur Gilles Vullièrme précise qu'il doit être situé à l'intersection de la route du Chêne, près de la Chaumière.

Monsieur Frédéric Henri Collaud s'interroge sur la logique d'un « céder le passage » à cet endroit, alors que le chemin du Chêne va être fermé. Il estime que cela ne fait pas sens.

Monsieur Gilles Vullièrme répond qu'actuellement, les automobilistes ne semblent pas comprendre que le carrefour est une priorité de droite qui doit être cédée aux véhicules arrivant depuis le chemin du Chêne. Mettre un cédez-le-passage réglerait le problème.

Monsieur Cyrille Joye, membre de la commission d'urbanisme, explique que cette mesure s'inscrit dans une logique de cohésion avec le céder le passage sur le chemin en Rosset, où la mise en place d'une priorité à droite serait trop dangereuse.

Monsieur Pierre Waser revient sur la question des luminaires et propose de voter ce soir, étant donné la présence de nombreux participants à l'assemblée. Il estime que la décision pourrait être prise maintenant, sans attendre une étude.

Monsieur Serge Moissoglu questionne l'absence de radars pédagogiques de vitesse sur la commune, en soulignant que d'autres communes en ont installés. Il pense que la vitesse des automobilistes à Vallon est souvent supérieure à la limite autorisée.

Monsieur Gilles Vullièrme répond qu'un radar a été installé en 2023, mais qu'un tel appareil coûte CHF 5'000. Il propose de voir avec Gletterens pour un achat commun.

Madame Isabelle Guerry propose de reporter l'investissement de l'éclairage public à 2025

Pour :	48
Contre :	0
Abstention :	2

5.4 Approbation

Madame Isabelle Guerry, Syndique, passe maintenant au vote pour l'approbation des budgets

Budget d'investissement des routes

Pour :	40
Contre :	1
Abstention :	9

Budget d'investissement informatique

Pour :	38
Contre :	3
Abstention :	9

Budget de résultat

Pour :	29
Contre :	7
Abstention :	13

Blanc : 1

6. Règlement du personnel communal (annexe 4)

6.1 Présentation

Madame Isabelle Guerry, Syndique, donne la parole à Monsieur Gilles Vullièrne, Conseiller communal.

Monsieur Gilles Vullièrne informe l'assemblée que, pour le moment, la commune est régie par le règlement du canton de Fribourg, car une commune ne peut se soustraire à l'obligation d'adopter un règlement. Il précise que la caisse de pension de l'État est très généreuse. L'objectif est de créer un règlement qui soit à la fois attractif pour les employés actuels et pour l'avenir.

Monsieur Georges Collaud demande qui sont les employés communaux concernés.

Monsieur Gilles Vullièrne répond qu'il s'agit de la secrétaire communale et de la boursière communale.

Monsieur Nicolas Stéphane Chardonnens s'interroge sur la prise en charge des employés de la voirie et ceux chargés du déblaiement des routes. Sont-ils à la charge de la commune de Vallon ?

Monsieur Gilles Vullièrne précise que les employés de la voirie de Gletterens ne font pas partie des effectifs de la commune de Vallon, car une convention lie les deux communes et c'est Gletterens qui gère ses employés. Quant aux personnes chargées du déblaiement des routes, elles ne sont pas concernées par le règlement communal du personnel, car un accord spécifique les lie à la commune.

Monsieur Pierre Stanislas Chardonnens considère que le règlement est disproportionné pour une petite commune comme Vallon. Selon lui, les 28 pages du règlement sont excessives.

Monsieur Nicolas Stéphane Chardonnens fait remarquer que si ce règlement est adopté, certains points nécessitent des ajustements. Il souligne des erreurs de référence, comme la suppression des articles 35 et 36, qui fausse le nombre d'articles et affecte les renvois internes au règlement. Il mentionne également que l'article 41 alinéa 4 renvoie à l'article 106, alors qu'il devrait plutôt faire référence à l'article 104. Il note la même problématique pour l'article 62 alinéa 3. En outre, il s'interroge sur l'existence d'un cahier des charges et d'une échelle des traitements, et demande si une échelle salariale spécifique sera établie pour la commune. Il s'étonne des allocations familiales et des autres aides mentionnées, qu'il trouve inédites pour lui. Il soulève également la question des allocations pour mariage, naissance ou adoption d'un enfant, telles qu'énoncées à l'article 89. Enfin, il exprime des préoccupations concernant la gestion de l'ancienneté de service et interroge la commune sur la prise en charge des accidents liés à l'utilisation d'un véhicule de fonction (article 21), notamment en ce qui concerne les assurances. Il propose, par souci d'économie, de revoir à la baisse la générosité de la commune sur certains points.

Monsieur Gilles Vullièrne répond que c'est l'assurance du véhicule qui couvre ces situations. Il propose de repousser l'adoption du règlement du personnel communal à 2025 et suggère de collaborer avec Monsieur Nicolas Stéphane Chardonnens pour revoir certains aspects du règlement.

Monsieur Bruno Baechler précise qu'il travaille pour l'État de Fribourg et n'a jamais bénéficié des indemnités mentionnées dans ce règlement.

Madame Isabelle Guerry propose de soumettre au vote la question du report de l'adoption du règlement du personnel communal à 2025.

Pour :	41
Contre :	2
Abstention :	7

7. Nomination d'un membre supplémentaire à la Commission animation, culturelle et Seniors

7.1 Présentation de Monsieur Claude Wessel, candidat

Madame Isabelle Guerry, Syndique, propose Monsieur Wessel Claude et le présente. Elle demande si une autre personne serait intéressée ?

Comme ce n'est pas le cas, Madame Isabelle Guerry propose de l'élire par applaudissements.

Madame Isabelle Guerry donne quelques informations sur la commission. Elle a été constituée le jeudi 24 octobre. Mme Sandrine Baeriswyl a été nommée présidente, tandis que Mme Olivia Bessaud assume le rôle de vice-présidente. Le secrétariat a été confié à Sara Cataldo.

Pro Senectute a désigné Mme Anne-France Guillaume pour collaborer avec nous. Elle intervient à raison de 10 % de son temps, le mercredi matin, et son bureau est situé à l'administration communale de Vallon. Elle a débuté ses fonctions le 1er novembre.

Une première rencontre avec les présidentes des deux commissions de Saint-Aubin et Vallon ainsi que des conseillères communales en charge du social s'est tenue le 20 novembre. À cette occasion, la commission a pu faire connaissance et recenser les activités et animations proposées dans les deux communes.

Un apéritif de rencontre sera organisé à La Chaumière, le vendredi 31 janvier dans l'après-midi, les habitants de plus de 65 ans des deux communes y seront conviés.

8. Nomination de deux membres à la Commission financière en remplacement de Messieurs Shady Youakim et Etienne Boinay, démissionnaires

8.1 Proposition de candidats

Madame Isabelle Guerry, Syndique, informe que la Commune a reçu la candidature de Madame Déborah Moser. Elle lui propose de se lever et de se présenter.

Madame Isabelle Guerry, propose de l'élire par applaudissements.

Madame Isabelle Guerry demande à l'assemblée s'il y a encore une personne intéressée, car il y a encore une place vacante ?

Monsieur Thierry Roth se propose pour reprendre ce poste vacant.
Madame Isabelle Guerry propose de l'élire par applaudissements.

9. Divers

9.1 Communications du Conseil communal

Bureau technique intercommunal entre Vallon, Gletterens et Delley-Portalban

Monsieur Stéphane Alain Vessaz, conseiller communal, informe que la commune de Delley-Portalban a résilié la convention qui nous liait au bureau technique intercommunal pour la fin de cette année. Pour y remédier, un rapprochement a été entrepris avec le bureau technique de la commune de St-Aubin qui a accueilli favorablement notre démarche. Bien que le partenariat ne soit pas encore finalisé, il est en bonne voie.

Sur le principe, la commune de St-Aubin se chargera de l'engagement d'une personne, probablement à un taux de 100%. Cette dernière consacrera environ 20 % de son temps à la commune de Vallon comme c'est le cas actuellement.

Par ailleurs, il est probable que la commune de Gletterens suive le même chemin.

Monsieur Nicolas Stéphane Chardonnens souhaite savoir à partir de quelle date le partenariat sera effectif et, en attendant, qui sera le référent pour les questions relatives aux constructions.

Monsieur Stéphane Alain Vessaz répond que le contrat avec la commune de Delley-Portalban prendra fin le 31 décembre 2024. Dans l'attente de la signature de la convention avec la commune de St-Aubin et de l'engagement de la personne en charge, il assumera lui-même le rôle de référent depuis le 1^{er} janvier 2025.

Marnière, projet d'approfondissement de la cote d'exploitation et modification du périmètre d'exploitation

Monsieur Stéphane Alain Vessaz, conseiller communal, fournit des informations sur l'état d'avancement de ce dossier. La mise à l'enquête publique a eu lieu du 8 septembre au 9 octobre 2023, et a fait l'objet d'une opposition. Après avoir analysé et traité tous les points de cette opposition, le Conseil communal a décidé de la lever et de préavis favorablement ce projet. Cette décision a été notifiée à l'opposant par courrier recommandé en date du 13 novembre 2024, celui-ci peut faire recours à cette décision dans les 30 jours.

L'ensemble de ce dossier a été envoyé au service des constructions et de l'aménagement du canton pour l'examen final.

Fermeture du chemin du Chêne

Monsieur Gilles Vullièrme, conseiller communal, prend la parole au sujet du chemin du Chêne. Il rappelle qu'une mise à l'enquête a été lancée en 2022 concernant l'interdiction de circulation sur ces chemins, et un avis favorable a été reçu pour ces interdictions. Avant l'installation des panneaux, une commission a été formée, suite à une demande de l'assemblée en 2023, afin de définir de manière générale les actions à entreprendre pour les routes de la commune. Le groupe de travail a examiné le dossier concernant les chemins concernés par l'interdiction, et a constaté que ces chemins étaient devenus dangereux, tant pour les piétons que pour les agriculteurs. Monsieur Gilles Vullièrme précise que les agriculteurs, lorsqu'ils se déplacent avec leurs véhicules privés pour se rendre sur leurs parcelles, ont le droit de circuler librement. Cependant, il est demandé à toute personne qui n'est pas agriculteur et qui emprunte ces chemins malgré l'interdiction, d'avertir les autorités. En cas de manifestation, il est possible de recouvrir les panneaux d'interdiction avec une protection en plastique pour permettre la circulation pendant les fêtes du village.

Monsieur Pierre Stanislas Chardonnens pose une question pratique : lorsqu'on prend la route depuis le garage, les riverains ont-ils le droit d'emprunter le début du chemin du Chêne ?

Monsieur Gilles Vullièrme répond qu'un premier panneau sera installé au début de la montée pour indiquer qu'à 50 mètres, la circulation sera interdite. Un deuxième panneau sera posé à environ 50 mètres pour marquer l'interdiction de circuler. Cette mesure n'aura aucun impact sur les habitants du chemin des Mosaïques.

Monsieur Roland Moser se montre favorable à la fermeture des chemins, mais il soulève un problème concernant le passage des bus scolaires sur les chemins de remaniement entre Vallon et St-Aubin. Il trouve que c'est une solution dangereuse pour la sécurité et ne comprend pas pourquoi les bus passent par là.

Madame Isabelle Guerry et Monsieur Gilles Vullième expliquent qu'une action a déjà été entreprise auprès du prestataire de service des bus, et il semblait que le problème avait été résolu. Madame Isabelle Guerry se charge de faire le rappel nécessaire pour que la situation soit réglée.

Monsieur Bastien Collaud pose une question concernant l'organisation des fêtes par la Jeunesse : que se passe-t-il si la préfecture ne donne aucune autorisation ? Qui en assume la responsabilité ?

Monsieur Gilles Vullième répond qu'il ne voit pas de raison pour que la préfecture refuse une telle demande.

Monsieur Thierry Alain Joseph Billieux évoque la possibilité de demander une dérogation pour organiser une fête, par exemple, en attribuant un sens unique sur un chemin interdit. Il précise que, avant que la demande n'arrive à la préfecture, le Conseil communal donne d'abord son préavis. Le Conseil est favorable à ce type de demande, notamment pour les fêtes du village. Il indique que, si la préfecture refuse, le Conseil communal s'engage à discuter directement avec le lieutenant de préfecture pour clarifier la situation.

Madame Sarah Guinnard soulève un problème concernant les chemins bétonnés : lors de la mise à l'enquête pour le poulailler, il a été précisé que les camions ne devaient pas passer devant sa maison, mais cette règle n'est pas respectée. Elle demande s'il est possible d'installer un panneau interdisant le passage des camions.

Monsieur Gilles Vullième la remercie pour sa question et donne la parole à Monsieur Stéphane Alain Vessaz. Ce dernier rappelle que, dans le cadre du permis de construire, il a été spécifié que tous les camions devaient passer par la Route de la Chaumière. Il propose d'aviser le propriétaire, bien qu'il semble être déjà informé de la situation. Madame Sarah Guinnard répond que le propriétaire est effectivement au courant, mais que rien ne change. Monsieur Stéphane Alain Vessaz indique qu'il va chercher une autre solution pour faire respecter l'itinéraire prévu.

Monsieur Cyrille Joye mentionne qu'un panneau était envisagé pour le chemin venant de Missy, mais il ne le voit pas sur le plan.

Monsieur Gilles Vullième répond que ce chemin est bien sur le territoire communal, il est en contact avec la commune de Missy pour mettre en place l'interdiction, et il est logique et cohérent de fermer ce chemin. Le projet est en cours.

Monsieur Serge Moissoglu demande si l'interdiction de circulation concerne uniquement les voitures, ou si elle s'applique également aux vélomoteurs, motos, etc. Il s'interroge également sur l'autorité chargée de la verbalisation.

Monsieur Gilles Vullième précise que l'interdiction s'applique à tous les véhicules à moteur. Au début de la fermeture, la police effectuera des contrôles ponctuels, puis ce sera à la commune de demander l'intervention de la police en cas de besoin.

Monsieur Georges Collaud pose une question sur le chemin venant de Missy en direction du giratoire de Vallon : y aura-t-il une interdiction de circulation ?

Monsieur Gilles Vullièrne confirme qu'il s'agit bien du chemin mentionné précédemment, et qu'il est en contact avec la commune de Missy pour mettre en place l'interdiction de circulation.

Monsieur Olivier Ballaman demande qui est responsable du nettoyage des chemins, du débouchage des canalisations et du vidage des grilles : est-ce aux utilisateurs de s'en occuper ou à la commune ?

Monsieur Gilles Vullièrne répond que c'est la commune qui est responsable de ces tâches. En revanche, si les routes sont sales à cause du passage des tracteurs, ce sont les agriculteurs qui doivent procéder au nettoyage. Pour le reste, c'est la commune qui prend en charge l'entretien.

Monsieur Serge Moissoglu demande si l'interdiction de circulation s'appliquera aussi à la route du Chaffard.

Monsieur Gilles Vullièrne répond que non, l'interdiction ne concerne pas cette route.

Monsieur Nicolas Stéphane Chardonnens demande si tous les agriculteurs ont le droit de passer avec leur véhicule, y compris un agriculteur de Gletterens qui devrait se rendre à Missy.

Monsieur Gilles Vullièrne répond que tous les agriculteurs ont le droit de circuler sur les chemins, à condition qu'ils utilisent un véhicule agricole et non un véhicule privé. L'objectif est de privilégier les chemins agricoles pour les activités agricoles.

Monsieur Christian Ballaman demande comment cela se passe pour les apiculteurs.

Monsieur Gilles Vullièrne répond que l'apiculture fait partie de l'agriculture, donc cela ne devrait pas poser de problème, mais il va se renseigner auprès de l'école de Grangeneuve pour confirmation.

Ecole

Madame Isabelle Guerry, Syndique, explique que le Conseil communal souhaite tenir l'assemblée informée de l'état d'avancement des réflexions et des décisions concernant les écoles.

Lors de la dernière communication à ce sujet, il avait été mentionné que le Conseil communal envisageait deux options : rejoindre l'Association intercommunale scolaire Delley-Portalban-Gletterens (AISDPG) ou poursuivre la collaboration actuelle avec la commune de Saint-Aubin.

Après une analyse approfondie, il a été décidé, lors de la séance du 29 mai dernier, de notifier officiellement à la commune de Saint-Aubin l'intention de maintenir le partenariat actuel pour les écoles. Parallèlement, le 6 juin, l'AISDPG a été informée de la décision de Vallon de ne pas intégrer leur cercle scolaire.

Cette décision repose sur plusieurs éléments, notamment :

Le manque de transparence de l'AISDPG, qui n'a pas suffisamment associé la commune de Vallon à l'élaboration des nouveaux statuts, censés inclure notre commune.

La confiance rompue avec la commune de Delley-Portalban, suite à la résiliation de la convention du bureau technique.

La situation complexe de la commune de Gletterens.

Concernant la commune de Saint-Aubin, celle-ci n'a pas encore pu présenter un projet définitif pour les infrastructures scolaires. Elle a en effet dû attendre la décision de Vallon pour adapter son projet initial, ce qui a entraîné des modifications et des délais supplémentaires. À ce stade, il reste également difficile d'estimer avec précision le coût total du projet. À titre indicatif, une salle de classe représente un investissement estimé entre 800'000 et 1'000'000 CHF, et les besoins actuels pour les élèves de Vallon s'élèvent à trois salles. Actuellement, notre commune compte 53 élèves inscrits dans le cercle scolaire.

L'évolution de ce dossier sera communiquée lors d'une prochaine assemblée communale ou, si nécessaire, dans le cadre d'une soirée d'information spécialement organisée à cet effet.

Monsieur Christian Ballaman exprime sa déception, non pas sur le choix en lui-même, mais sur le fait qu'il a pris connaissance de cette information par la presse, et non par la commune. Il déplore un manque de transparence.

Madame Isabelle Guerry, Syndique, s'excuse de cette situation.

9.2 Réponses aux questions de l'Assemblée communale précédente

Madame Isabelle Guerry, Syndique, informe qu'il n'y a pas de réponse à donner, que toutes les réponses ont été faites directement lors de l'Assemblée ou envoyées par courrier.

9.3 Paroles aux citoyens

Monsieur Matthieu Ballaman demande quand les containers sur la place communale seront enlevés, ainsi que la date de début des travaux de la nouvelle école.

Madame Isabelle Guerry, Syndique, répond que les containers seront retirés une fois la nouvelle école construite. Actuellement, nous attendons des réponses de la commune de St-Aubin, et le Conseil communal espère que cela se fera rapidement.

Monsieur Pierre Stanislas Chardonnens exprime sa déception en constatant des erreurs d'orthographe dès la première page de *Vallon Nouvelles*. Il suggère que quelqu'un de l'administration relise le document avant sa publication, et mentionne également une erreur concernant les horaires de la déchetterie de Grandcour.

Madame Isabelle Guerry, Syndique, reconnaît ces erreurs et indique que le Conseil communal fera plus attention à l'avenir. Elle précise que le secrétariat est repris ad interim, car la secrétaire officielle est en arrêt maladie.

Monsieur Eric Schlüchter demande s'il est possible de déléguer son vote lors d'une assemblée.

Monsieur Thierry Alain Joseph Billieux répond que non, il n'est pas possible de déléguer son vote.

Monsieur Cyrille Joye évoque le courrier que tous les ménages de Vallon ont reçu concernant la fibre optique. Il précise que, chez lui, la ligne téléphonique est aérienne.

Il demande qui prend en charge les frais si l'on souhaite installer la fibre optique en souterrain.

Monsieur Gilles Vullièrne répond que jusqu'en bordure de la parcelle, c'est Swisscom qui prend en charge les frais. En revanche, si l'on souhaite enterrer la fibre pour la connecter à la maison, c'est au propriétaire de payer.

Madame Marie-Christine Marchand mentionne que sa ligne est également aérienne et se demande qui prend en charge le coût de creuse sous la route si elle souhaite passer à une installation souterraine.

Monsieur Gilles Vullièrne répond qu'il va se renseigner directement auprès de Swisscom et Cablex, car la situation n'est pas très claire.

Monsieur Frédéric Henri Collaud donne un complément d'information, précisant qu'il a eu un rendez-vous avec Cablex. Comme son poteau penche, il doit trouver une solution pour installer la fibre optique. Il précise que l'interlocuteur de Cablex lui a bien indiqué que l'installation souterraine était à la charge du propriétaire. Selon les informations reçues, la fibre optique devrait être installée jusqu'en 2025 dans la commune.

Monsieur Christian Ballaman revient sur l'organisation de la fête du 1er août 2024, en partenariat avec d'autres communes. Il rappelle que cet événement est une source importante de revenus pour l'USL et se demande si une indemnisation est prévue pour le manque à gagner.

Madame Isabelle Guerry répond que les comptes de la fête du 1er août ne sont pas encore finalisés. À ce jour, il n'a pas été envisagé d'indemniser l'USL.

Monsieur Nicolas Stéphane Chardonnens pose plusieurs questions. En ce qui concerne les nuisances sonores provoquées par le futur F35, il demande si la commune dispose d'un cadastre du bruit et si des indemnisations seront envisagées, par exemple pour le quartier de Carignan (Chemin des Mosaïques).

Monsieur Thierry Alain Joseph Billieux répond qu'il y a eu de nombreuses discussions avec le département fédéral et l'aérodrome en raison de l'augmentation du bruit généré par le F35. Le cadastre du bruit a donc été révisé. Un groupe de travail a été créé avec l'ensemble des communes concernées pour suivre l'évolution des travaux et des mises à l'enquête, afin que personne ne soit lésé. Les propositions actuelles ne sont pas satisfaisantes. Le nombre de mouvements a été établi, et le cadastre du bruit sera finalisé sous peu. Il sera contrôlé par un acousticien, et non plus seulement par l'armée.

Monsieur Nicolas Stéphane Chardonnens évoque le cas des immeubles des Coprins, qui pourraient être éligibles à des compensations, notamment pour un changement de vitrage. Il demande si de telles indemnisations sont possibles.

Monsieur Thierry Alain Joseph Billieux confirme que ce dossier doit être suivi de près. Dès que la commune recevra des informations à ce sujet, elles seront transmises aux personnes concernées. Le nouveau cadastre du bruit est prévu pour être finalisé d'ici février 2025.

Monsieur Nicolas Stéphane Chardonnens s'interroge sur le processus de fusion, demandant s'il a été relancé.

Madame Isabelle Guerry, Syndique, répond que le Conseil communal avait organisé une séance avec les communes de Gletterens et Delley-Portalban, mais qu'en 2021, celles-ci avaient clairement rejeté l'idée de fusionner. Elle ajoute que ce thème est régulièrement abordé entre syndics.

Monsieur Nicolas Stéphane Chardonnens suggère d'approcher la commune de St-Aubin.

Monsieur Gilles Vullièrme répond que, pour l'instant, la commune de St-Aubin ne semble pas intéressée par une fusion. Il précise que Vallon est une petite commune, et qu'une fusion avec St-Aubin ne présenterait pas forcément d'avantages. Cependant, il trouve pertinent de créer une commission de fusion pour étudier la question.

Monsieur Nicolas Stéphane Chardonnens demande si Monsieur Gregory Jeckelmann sera sollicité de manière régulière, et si sa présence ce soir est rémunérée ou bénévole.

Monsieur Gilles Vullièrme répond que le Conseil communal a fait appel à Monsieur Gregory Jeckelmann pour l'analyse financière et pour nous parler du travail effectué. La facture pour cette prestation s'élève à CHF 4'500, en plus de la rémunération pour sa présence ce soir.

Monsieur Nicolas Stéphane Chardonnens s'interroge sur l'emplacement des archives de la commune, car il recherche des informations concernant le tir.

Madame Sarah Guinnard répond que, d'après les recherches effectuées par la Jeunesse, aucune archive n'a été trouvée dans les locaux communaux ni à Fribourg.

Monsieur Thierry Alain Joseph Billieux indique que toutes les archives sont stockées dans les abris de la commune, dans un local dédié à cet effet.

Madame Arlette Beureux, secrétaire ad interim, ajoute qu'elle a passé une soirée avec trois membres de la Jeunesse dans les abris communaux. Ils ont trouvé des livres anciens, écrits d'une très belle main, mais parfois difficilement lisibles. Elle confirme que les archives se trouvent bien là.

Madame Isabelle Guerry, Syndique, demande à l'assemblée son avis sur l'application *iBroye*. Est-ce que les utilisateurs en sont satisfaits ?

Plusieurs personnes répondent favorablement, indiquant que cette application est utile et fonctionnelle.

Pour conclure, Madame Isabelle Guerry, Syndique, remercie tous les participants de l'assemblée pour leur présence et leur confiance. Elle leur souhaite de belles fêtes de fin d'année et les invite à partager un verre de l'amitié.

Il est 23h02 lorsque Madame la Présidente clôt cette assemblée.

La Secrétaire ad-interim :

A. Beureux

La Présidente :

I. Guerry



**Procès-verbal de la commission financière de
la Commune de Vallon du 24 novembre 2024 concernant l'augmentation
du taux fiscal 2025**

Lors de la séance du 19 novembre 2024 avec 2 membres du Conseil Communal nous avons pu échanger sur la construction du budget 2025, les évolutions budgétaires futures et le besoin impératif d'augmenter les recettes fiscales pour la Commune de Vallon afin de couvrir les charges.

Nous avons pu constater que l'évolution constante et rapide des charges, bien souvent liées et indépendantes de la volonté communale ainsi que la faible augmentation des recettes ne permettront plus à la Commune de Vallon de garantir un équilibre financier dès 2025.

Face à ce constat, la proposition du Conseil Communal d'augmenter le taux fiscal de 5 points revu et validé par un consultant externe régulièrement sollicité par les Communes, nous semble pertinent et raisonnable afin de limiter les pertes.

Néanmoins cette mesure ne permettra pas de retrouver dans l'immédiat un équilibre financier mais permet d'offrir plus de temps et de marge de manœuvre au conseil communal afin d'identifier d'autres solutions garantissant une augmentation pérenne des revenus et une maîtrise des coûts plus précise. Le but étant de pouvoir trouver un équilibre à long terme en évitant si possible, d'autres augmentations du taux fiscal.

Sur la base des éléments communiqués par le Conseil Communal, la commission financière vous recommande d'accepter la proposition d'augmentation du taux fiscal.

Vallon, le 24 novembre 2024

Le vice-Président :



Eric Schluechter

Le Président :



Vincent Léchêne

Annexe 2

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	468'025.50	66'940.00	465'420.00	65'440.00	455'768.21	66'260.95
01	Législatif et exécutif	92'175.00		93'990.00		90'721.65	
011	Législatif	8'200.00		8'350.00		9'668.05	
0110	Législatif	8'200.00		8'350.00		9'668.05	
0110.3000.00	Jetons de présences, commission financière	950.00		600.00		925.00	
0110.3000.01	Jetons de présences, commission naturalisation			250.00			
0110.3000.02	Rémunération des scrutateurs	850.00		500.00		1'008.00	
0110.3102.00	Imprimés et publications	2'500.00		3'000.00		2'105.35	
0110.3130.00	Prestations de services de tiers, affranchissements					1'752.50	
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	3'900.00		4'000.00		3'877.20	
012	Exécutif	83'975.00		85'640.00		81'053.60	
0120	Exécutif	83'975.00		85'640.00		81'053.60	
0120.3000.00	Jetons de présences du conseil communal	32'000.00		32'000.00		30'450.00	
0120.3000.01	Vacations du conseil communal	38'000.00		38'000.00		36'152.15	
0120.3050.00	Cotisation patronales AVS, AI, APG, frais admin.	8'200.00		9'300.00		9'600.05	
0120.3053.00	Cotisation patronales à l'assurance accidents	75.00		100.00		107.10	
0120.3054.00	Cotisation patronales AF	1'500.00		1'890.00		1'897.10	
0120.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	800.00		850.00		822.20	
0120.3099.00	Repas de fin d'année, excursions, cadeaux	1'000.00		1'000.00			
0120.3170.00	Frais de déplacements du conseil communal	2'400.00		2'500.00		2'025.00	
02	Services généraux	375'850.50	66'940.00	371'430.00	65'440.00	365'046.56	66'260.95
021	Administration des finances et des contributions	55'852.00	2'500.00	65'320.00	3'000.00	50'398.47	2'732.20
0210	Administration des finances et des contributions	55'852.00	2'500.00	65'320.00	3'000.00	50'398.47	2'732.20
0210.3010.00	Salaires du personnel du secteur financier	27'200.00		35'500.00		26'305.50	
0210.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	1'847.00		2'430.00		1'844.15	
0210.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1'050.00		1'130.00		1'014.25	
0210.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	285.00		370.00		281.25	
0210.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales	735.00		1'000.00		747.90	
0210.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	185.00		240.00		177.00	
0210.3130.00	Frais bancaires et postaux	650.00		650.00		629.17	
0210.3611.00	Frais de perception impôts par le canton	18'000.00		18'000.00		13'389.40	

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
0210	Administration des finances et des contributions	55'852.00	2'500.00	65'320.00	3'000.00	50'398.47	2'732.20
0210.3611.01	Frais de rappels et de poursuites	2'500.00		3'000.00		2'671.05	
0210.3611.02	Escomptes	3'400.00		3'000.00		3'338.80	
0210.4611.00	Rembours. frais de rappel et poursuites		2'500.00		3'000.00		2'732.20
022	Services généraux, autres	149'410.00	2'000.00	154'850.00	2'000.00	158'276.47	2'490.00
0220	Services généraux, autres	149'410.00	2'000.00	154'850.00	2'000.00	158'276.47	2'490.00
0220.3010.00	Salaires du personnel administratif	51'200.00		51'250.00		53'493.15	
0220.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	3'240.00		3'600.00		6'805.00	
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC et frais administratifs	3'500.00		3'500.00		4'516.85	
0220.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1'900.00		1'900.00		2'641.20	
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	530.00		540.00		695.95	
0220.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales	1'390.00		1'390.00		1'726.70	
0220.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	370.00		370.00		433.75	
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	200.00		500.00		135.00	
0220.3100.00	Matériel de bureau	2'500.00		4'000.00		1'582.62	
0220.3102.00	Imprimés et publication	2'500.00		2'000.00		2'676.75	
0220.3110.00	Meubles et appareils de bureau	500.00		500.00		437.70	
0220.3113.00	Matériel informatique	500.00		500.00		1'200.85	
0220.3118.00	Acquisition de logiciels et de licences	800.00		6'000.00		491.20	
0220.3130.01	Téléphones, affranchissements	5'000.00		5'000.00		4'901.25	
0220.3130.03	Prestations de tiers, boursière	1'000.00				677.15	
0220.3130.04	Honoraires service juridique	1'000.00		2'000.00		359.00	
0220.3130.05	Emoluments Chancellerie, Registre Foncier, droits auteurs	1'000.00		1'000.00		1'334.35	
0220.3133.00	Charges pour l'informatique	25'520.00		14'000.00		15'105.30	
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses	6'500.00		6'500.00		6'167.45	
0220.3151.00	Entretien de machines et autres appareils					709.75	
0220.3162.00	Mensualités de leasing imprimantes / photocopieurs	4'800.00		4'500.00		4'954.55	
0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations	6'000.00		10'000.00		5'242.15	
0220.3170.03	Frais de déplacement du personnel administratif	100.00				120.10	
0220.3199.00	Autres charges d'exploitation					374.65	
0220.3300.60	Amortissement mobilier et mat. Informatique	2'160.00		1'200.00		2'151.15	
0220.3320.00	Amortissements planifiés logiciels	3'700.00		12'100.00		17'817.70	
0220.3636.00	Cotisations aux associations régionales	13'000.00		13'000.00		12'887.05	
0220.3636.01	Dons aux sociétés et associations locales	3'000.00		2'000.00		1'700.00	

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
0220	Services généraux, autres	149'410.00	2'000.00	154'850.00	2'000.00	158'276.47	2'490.00
0220.3636.02	Participations aux manifestations des sociétés locales	5'500.00		5'500.00		4'872.30	
0220.3636.03	Cadeaux et jubilés en faveur des habitants, du personnel	2'000.00		2'000.00		2'065.85	
0220.4210.00	Emoluments administratifs		2'000.00		2'000.00		2'490.00
029	Immeubles administratifs	170'588.50	62'440.00	151'260.00	60'440.00	156'371.62	61'038.75
0290	Immeubles administratifs	170'588.50	62'440.00	151'260.00	60'440.00	156'371.62	61'038.75
0290.3010.00	Salaires du personnel de conciergerie	2'600.00		5'100.00		490.00	
0290.3010.01	Gérance de la Buvette	4'400.00				3'000.00	
0290.3010.02	Gérance de la Chaumière	3'000.00				4'400.00	
0290.3050.00	Cotisation patronales AVS, AI, AC et frais administratifs	702.30		340.00		518.80	
0290.3053.00	Cotisations patronales à l'assuranc accident	69.55		145.00		72.40	
0290.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales	249.50		140.00		196.10	
0290.3055.00	Cotisation patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	67.15		35.00		49.70	
0290.3120.00	Eau, énergie, élimination déchets - Bâtiments communaux	12'000.00		2'250.00		13'855.00	
0290.3120.01	Eau, énergie, élimination déchets - La Buvette	1'500.00				1'339.35	
0290.3120.02	Eau, énergie, élimination déchets - La Chaumière	2'000.00				1'707.25	
0290.3120.04	Eau, énergie, élimination déchets - Local jeunesse	650.00				655.85	
0290.3144.00	Entretien du bâtiment administratif	5'000.00		6'000.00		9'152.99	
0290.3144.01	Entretien et frais La Buvette	5'000.00		5'000.00		10'030.33	
0290.3144.02	Entretien et frais La Chaumière	14'100.00		10'000.00		15'962.65	
0290.3144.03	Entretien et frais Appartements et bâtiment	5'000.00		8'000.00		1'105.40	
0290.3144.04	Entretien et frais bâtiments édilité	1'000.00		1'000.00		1'215.95	
0290.3144.05	Mandat d'entretien en partenariat avec la Commune de Gletterens	3'250.00		3'250.00		2'894.00	
0290.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments administratifs	110'000.00		110'000.00		89'725.85	
0290.4470.00	Revenu locatif des appartements du patrimoine administratif		34'440.00		34'440.00		34'440.00
0290.4472.02	Location La Buvette		14'000.00		12'000.00		14'783.75
0290.4472.03	Location La Chaumière		14'000.00		14'000.00		11'815.00

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	51'550.95	22'005.00	52'520.00	21'105.00	144'363.60	119'281.10
14	Questions juridiques	15'000.00	1'305.00	15'000.00	1'305.00	18'221.35	1'305.00
140	Questions juridiques	15'000.00	1'305.00	15'000.00	1'305.00	18'221.35	1'305.00
1400	Questions juridiques générales	15'000.00	1'305.00	15'000.00	1'305.00	18'221.35	1'305.00
1400.3611.00	Participation aux frais de service tuteur officiel	15'000.00		15'000.00		18'221.35	
1400.4660.10	Amortissement planifié des subventions d'investissements des entreprises publiques portées au passif		1'305.00		1'305.00		1'305.00
15	Service du feu	33'700.00	20'700.00	32'870.00	19'700.00	25'638.35	20'099.20
150	Service du feu	33'700.00	20'700.00	32'870.00	19'700.00	25'638.35	20'099.20
1500	Service du feu communal	100.00	15'000.00		14'000.00	81.00	14'399.20
1500.3611.00	Participation aux centres de renforts cantonaux	100.00				81.00	
1500.4200.00	Taxes non-pompier		15'000.00		14'000.00		14'399.20
1506	Service du feu, organisation régionale	33'600.00	5'700.00	32'870.00	5'700.00	25'557.35	5'700.00
1506.3000.00	Jetons de présences, commission du feu			500.00			
1506.3612.02	Participation ADIS Broye	33'600.00		32'370.00		25'557.35	
1506.4470.00	Location local pompiers		5'700.00		5'700.00		5'700.00
16	Défense	2'850.95		4'650.00	100.00	100'503.90	97'876.90
161	Défense militaire			1'500.00			
1610	Défense militaire			1'500.00			
1610.3000.01	Entretien ciberie			1'500.00			
162	Défense civile	2'850.95		3'150.00	100.00	100'503.90	97'876.90
1620	Protection civile	2'850.95		2'600.00	100.00	100'503.90	97'876.90
1620.3120.00	Eau, énergie, élimination déchets - Abri PC	1'500.00		1'500.00		1'703.90	
1620.3631.00	Participation à la PC cantonale	1'350.95		1'100.00		923.10	
1620.3690.00	Autres charges de transferts (fonds PC)					97'876.90	
1620.4470.00	Location de l'Abri PC				100.00		
1620.4501.00	Prélèvement sur fonds PC						97'876.90
1621	Etat-major communal de conduite			500.00			
1621.3611.00	Dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs			500.00			
1626	Organisation régionale de protection civile			50.00			

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
1626	Organisation régionale de protection civile			50.00			
1626.3612.00	Frais organisation ORCOC et OPCI de la Basse-Broye			50.00			

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
2	FORMATION	681'180.45	1'000.00	677'525.75	1'000.00	572'995.20	2'972.85
21	Scolarité obligatoire	566'341.55	1'000.00	571'155.65	1'000.00	476'093.95	2'972.85
211	Ecole primaire I (école enfantine)	41'245.80		40'453.35		38'460.45	
2110	Ecole primaire I (école enfantine)	41'245.80		40'453.35		38'460.45	
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	41'245.80		40'453.35		38'460.45	
212	Ecole primaire II	242'037.95	1'000.00	243'370.50	1'000.00	218'836.25	643.85
2120	Ecole primaire II	242'037.95	1'000.00	243'370.50	1'000.00	218'836.25	643.85
2120.3100.00	Matériel de bureau, fournitures scolaires	22'000.00		31'000.00		12'997.00	
2120.3111.01	Participation aux frais de transports scolaires	40'000.00		40'000.00		40'000.00	
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	173'537.95		165'870.50		159'339.25	
2120.3612.01	Participation à la salle de Sport de St-Aubin	6'500.00		6'500.00		6'500.00	
2120.4631.00	Subvention cantonale pour frais scolaires		1'000.00		1'000.00		643.85
213	Ecole du cycle d'orientation	193'812.80		193'795.80		183'166.40	2'329.00
2130	Ecole du cycle d'orientation	193'812.80		193'795.80		183'166.40	2'329.00
2130.3612.00	Participation aux dépenses cantonales cycle d'orientation	193'812.80		193'795.80		183'166.40	
2130.4631.00	COB, distribution excédent au Bilan, passage MCH2						2'329.00
217	Bâtiments scolaires	49'145.00		42'836.00		44'065.00	
2170	Bâtiments scolaires	49'145.00		42'836.00		44'065.00	
2170.3010.01	Salaires du personnel de l'exploitation, concierge	6'150.00		1'500.00		7'508.20	
2170.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC et frais administratifs	450.00		95.00		526.35	
2170.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance accidents	45.00		40.00		73.45	
2170.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales	155.00		140.00		198.90	
2170.3055.00	Cotisation patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	45.00		11.00		49.90	
2170.3101.01	Achat de marchandises et de matériel	1'000.00		2'000.00		464.80	
2170.3120.00	Eau, énergie, élimination déchets - Bâtiments des écoles	10'500.00		17'250.00		12'691.75	
2170.3144.00	Entretien et frais des bâtiments Ecole	18'000.00		9'000.00		11'159.65	
2170.3144.01	Mandat d'entretien en partenariat avec la Commune de Gletterens	12'800.00		12'800.00		11'392.00	
218	Accueil extra-scolaire (AES)	38'900.00		49'500.00		9'177.55-	
2180	Accueil extra-scolaire	38'900.00		49'500.00		9'177.55-	
2180.3612.00	Participation à d'autres AES Accueil Extra-scolaire	38'900.00		49'500.00		9'177.55-	

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
219	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs	1'200.00		1'200.00		743.40	
2190	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs	1'200.00		1'200.00		743.40	
2190.3000.00	Jetons de présences, conseils des parents	1'000.00		1'000.00		640.00	
2190.3190.00	Redevance droits auteurs	200.00		200.00		103.40	
22	Ecoles spécialisées	107'338.90		98'870.10		89'914.60	
220	Ecoles spécialisées	107'338.90		98'870.10		89'914.60	
2200	Ecoles spécialisées	107'338.90		98'870.10		89'914.60	
2200.3611.00	Part aux mesures pédago-thérapeutiques	3'897.65		3'710.00		3'956.60	
2200.3611.02	Contrib. cours spécialisés (logopédie, psychologue)	25'616.30		24'741.80		20'199.35	
2200.3631.00	Part des communes aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées	77'324.95		69'918.30		65'483.65	
2200.3637.00	Frais de déplacement au cours spécialisés (logopédie, psychologue)	500.00		500.00		275.00	
23	Formation professionnelle initiale	7'500.00		7'500.00		6'986.65	
230	Formation professionnelle initiale	7'500.00		7'500.00		6'986.65	
2300	Formation professionnelle initiale	7'500.00		7'500.00		6'986.65	
2300.3611.00	Part au Service de la formation professionnelle cantonale	2'500.00		2'500.00		2'486.65	
2300.3611.01	Part aux frais de déplacements	5'000.00		5'000.00		4'500.00	

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	9'116.90		7'500.00		10'454.40	
32	Culture, autres	6'616.90		5'500.00		9'754.40	
321	Bibliothèque et littérature	3'000.00		3'000.00		2'367.25	
3210	Bibliothèque publique	3'000.00		3'000.00		2'367.25	
3210.3632.00	Part. à la bibliothèque communale St-Aubin	3'000.00		3'000.00		2'367.25	
322	Musique et théâtre	2'616.90		2'500.00		6'599.65	
3222	Musique et théâtre	2'616.90		2'500.00		6'599.65	
3222.3611.00	Participation aux dépenses du Conservatoire	2'116.90		2'500.00		6'599.65	
3222.3635.00	Participation - Ecoles de musique	500.00					
329	Culture, non mentionné ailleurs	1'000.00				787.50	
3290	Culture, non mentionné ailleurs	1'000.00				787.50	
3290.3000.00	Jetons de présences, commission culturelle et animations	1'000.00				787.50	
34	SPORT ET LOISIRS	2'500.00		2'000.00		700.00	
341	Sport	2'500.00		2'000.00		700.00	
3410	Sport	2'500.00		2'000.00		700.00	
3410.3636.00	Dons aux sociétés et associations locales	2'000.00		900.00		500.00	
3410.3636.01	Participations aux manifestations des sociétés locales	500.00		1'100.00		200.00	

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
4	SANTÉ	248'642.45	1'500.00	232'631.00	1'500.00	221'836.30	1'180.90
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	152'340.45		142'937.00		126'671.45	
411	Hôpitaux	9'385.75		9'235.00		8'613.55	
4110	Hôpitaux	9'385.75		9'235.00		8'613.55	
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	2'133.75		2'100.00		1'935.10	
4110.3612.00	Participation service ambulance & SMUR	7'252.00		7'135.00		6'678.45	
412	Etablissements médico-sociaux et foyers pour perso	142'954.70		133'702.00		118'057.90	
4120	Établissement médico-social	142'954.70		133'702.00		118'057.90	
4120.3612.01	Participation au home médicalisé	41'584.00		36'378.00		33'202.45	
4120.3631.00	Participation subvention frais accompagnement personnes âgées	101'370.70		97'324.00		84'855.45	
42	Soins ambulatoires	91'102.00		85'994.00		89'389.45	
421	Soins ambulatoires	91'102.00		85'994.00		89'389.45	
4210	Soins ambulatoires	91'102.00		85'994.00		89'389.45	
4210.3612.00	Soins à domicile et aide familiale	66'453.00		66'521.00		69'410.35	
4210.3612.01	Participation aux indemnités forfaitaires	24'649.00		19'473.00		19'979.10	
43	Prévention	5'200.00	1'500.00	3'700.00	1'500.00	5'775.40	1'180.90
433	Service médical des écoles	5'200.00	1'500.00	3'700.00	1'500.00	5'775.40	1'180.90
4330	Service médical des écoles	5'200.00	1'500.00	3'700.00	1'500.00	5'775.40	1'180.90
4330.3136.00	Service dentaire, visites médicales	1'500.00		1'500.00		1'856.60	
4330.3611.00	Part. indemnité infirmière scolaire	200.00		200.00			
4330.3611.01	Particip. coûts contrôles et soins dentaires scolaires	3'500.00		2'000.00		3'918.80	
4330.4260.00	Participation des parents aux frais dentaires		1'500.00		1'500.00		1'180.90

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	309'647.35	800.00	288'358.05	500.00	252'573.85	750.70
52	Invalidité	152'531.90		143'137.05		136'693.90	
523	Institutions pour personnes handicapées et inadapt	152'531.90		143'137.05		136'693.90	
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadapt	152'531.90		143'137.05		136'693.90	
5230.3631.00	Part. cantonale aux institutions spécialisée et aux handicapés	152'531.90		143'137.05		136'693.90	
53	Vieillesse et survivants	7'100.00	800.00	500.00	500.00	1'718.00	750.70
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	2'000.00	800.00	500.00	500.00	1'718.00	750.70
5310	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	2'000.00	800.00	500.00	500.00	1'718.00	750.70
5310.3010.00	Participation aux assurances sociales	2'000.00		500.00		1'718.00	
5310.4611.00	Remboursement traitement agent AVS		800.00		500.00		750.70
535	Prestations de vieillesse	5'100.00					
5350.3130.00	Convention avec Pro Senectute Fribourg	5'100.00					
54	Famille et jeunesse	50'366.10		49'900.00		43'662.00	
541	Allocations familiales (AF)	3'086.10		3'100.00		2'544.65	
5410	Allocations familiales (AF)	3'086.10		3'100.00		2'544.65	
5410.3631.00	Financement des AF pour personnes sans activité lucrative	3'086.10		3'100.00		2'544.65	
545	Prestations aux familles	47'280.00		46'800.00		41'117.35	
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	47'280.00		46'800.00		41'117.35	
5451.3636.00	Subventions aux crèches et garderies (structure communale)	5'280.00		4'800.00		5'111.70	
5451.3636.01	Subventions pour l'Accueil familial de jour (structure communale)	33'000.00		30'000.00		29'057.00	
5451.3636.03	Subvention communale aux frais de garde (selon règlement)	9'000.00		12'000.00		6'948.65	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	99'649.35		94'821.00		70'499.95	
572	Aide matérielle	98'433.95		93'671.00		69'440.25	
5720	Aide matérielle	98'433.95		93'671.00		69'440.25	
5720.3611.01	Part. aux avances s/contrib. d'entr. non récup.	3'429.00		3'600.00		3'334.50	
5720.3611.03	Part. fonds cantonal de l'emploi	9'700.00		9'300.00		9'268.50	
5720.3611.05	Part. Service de l'action sociale	840.95		980.00		881.70	
5720.3612.00	Part. Service social de la Broye	84'464.00		79'791.00		55'955.55	
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	1'215.40		1'150.00		1'059.70	

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
5790	Assistance, non mentionnée ailleurs	1'215.40		1'150.00		1'059.70	
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infraction	1'215.40		1'150.00		1'059.70	

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	122'985.00	1'900.00	120'965.55	11'950.00	115'338.55	1'819.00
61	Circulation routière	97'950.00	1'900.00	98'654.55	11'950.00	94'750.55	1'819.00
615	Routes communales	97'950.00	1'900.00	98'654.55	11'950.00	94'750.55	1'819.00
6150	Routes communales	97'950.00	1'900.00	98'654.55	11'950.00	94'750.55	1'819.00
6150.3010.00	Salaires du personnel communal	2'500.00		2'500.00		2'828.00	
6150.3053.00	Cotisation Patronales à l'assurance accidents	50.00		50.00		29.65	
6150.3101.01	Poubelles déchets canins	500.00		500.00		487.25	
6150.3120.00	Eau, énergie, élimination déchets - Voie publique	3'500.00		4'000.00		2'580.95	
6150.3141.00	Entretien des routes et de l'éclairage	6'000.00		8'000.00		7'173.60	
6150.3141.01	Déblaiement, sablage et service hivernal	4'000.00		3'000.00		4'097.05	
6150.3141.02	Mandat d'entretien en partenariat avec la Commune de Gletterens	18'650.00		18'650.00		16'599.50	
6150.3151.00	Frais de véhicules et de machines			1'000.00			
6150.3300.10	Amortissements planifiés routes	62'750.00		60'954.55		60'954.55	
6150.4260.01	Participation de Gasser Ceramic				10'000.00		
6150.4260.02	Participation frais de déneigement		100.00		150.00		25.80
6150.4260.03	Participation frais de balayage		1'800.00		1'800.00		1'793.20
62	Transports publics	25'035.00		22'311.00		20'588.00	
621	Infrastructures de transports publics	4'607.00		4'096.00		4'202.00	
6210	Infrastructures de transports publics	4'607.00		4'096.00		4'202.00	
6210.3611.00	Part. au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	4'607.00		4'096.00		4'202.00	
622	Trafic régional et agglomération	20'428.00		18'215.00		16'386.00	
6220	Trafic régional et agglomération	20'428.00		18'215.00		16'386.00	
6220.3611.00	Part aux dépenses relatives au trafic régional	20'428.00		18'215.00		16'386.00	

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TE	291'370.65	226'848.45	274'934.00	217'384.00	265'019.24	205'271.74
71	Approvisionnement en eau	80'160.00	80'160.00	74'570.00	74'570.00	74'867.55	74'867.55
710	Approvisionnement en eau	80'160.00	80'160.00	74'570.00	74'570.00	74'867.55	74'867.55
7101	Approvisionnement communal en eau	80'160.00	80'160.00	74'570.00	74'570.00	74'867.55	74'867.55
7101.3105.00	Achats d'eau pour revente	40'000.00		40'000.00		38'500.75	
7101.3111.01	Achat de compteurs	1'500.00		3'000.00		1'367.80	
7101.3130.00	Frais d'analyse d'eau	2'500.00		2'000.00		2'116.70	
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau	13'950.00		6'000.00		6'028.90	
7101.3143.01	Mandat d'entretien en partenariat avec la Commune de Gletterens	1'600.00		1'600.00		1'424.00	
7101.3300.31	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	12'110.00		12'110.00		7'204.90	
7101.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles (PIEP)	8'500.00					
7101.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre du compte (FSEC)			9'860.00		18'224.50	
7101.4240.00	Location des compteurs et abonnement fixe		17'500.00		16'200.00		17'281.45
7101.4240.02	Taxes d'utilisation (vente d'eau)		39'000.00		38'000.00		37'921.40
7101.4510.01	Prélèvement au financement spécial équilibre du compte FSEC		3'580.00				
7101.4660.40	Amortissement planifié des subventions d'investissements des entreprises publiques portées au passif		280.00		570.00		
7101.4660.70	Amortissement planifié des subventions d'investissements des ménages privés portées au passif		19'800.00		19'800.00		19'664.70
72	Traitement des eaux usées	89'688.45	89'688.45	83'814.00	83'814.00	76'015.74	76'015.74
720	Traitement des eaux usées	89'688.45	89'688.45	83'814.00	83'814.00	76'015.74	76'015.74
7201	Traitement communal des eaux usées	89'688.45	89'688.45	83'814.00	83'814.00	76'015.74	76'015.74
7201.3143.00	Entretien des infrastructures	3'000.00		3'000.00			
7201.3300.31	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	3'500.00		3'500.00		3'423.85	
7201.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre du compte (FSEC)					4'386.19	
7201.3610.01	Taxe fédéral eau usées (9.-/habitant)	4'700.00		4'500.00		4'428.00	
7201.3612.00	Participation aux frais de la STEP	55'829.90		51'214.00		44'948.50	
7201.3612.01	Participation AGMV constitution réserve évacuation des boues	18'200.00		18'200.00		18'200.00	
7201.3612.02	Participation à la STEP régionale (L'Éparse)	4'458.55		3'400.00		629.20	
7201.4240.02	Taxes d'utilisation		68'000.00		60'000.00		58'523.95
7201.4240.03	Participation taxe micro-polluants		4'700.00		4'500.00		4'428.00
7201.4510.01	Prélèvement au financement spécial équilibre du compte FSEC		3'888.45		6'214.00		
7201.4660.70	Amortissement planifié des subventions d'investissements des ménages privés portées au passif		13'100.00		13'100.00		13'063.79

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
73	Gestion des déchets	60'500.00	54'000.00	58'500.00	54'000.00	59'238.35	51'011.95
730	Gestion des déchets	60'500.00	54'000.00	58'500.00	54'000.00	59'238.35	51'011.95
7301	Gestion communale des déchets	60'500.00	54'000.00	58'500.00	54'000.00	59'238.35	51'011.95
7301.3130.00	Frais de ramassage, décharge	19'500.00		19'500.00		19'147.85	
7301.3130.02	Mandat d'entretien en partenariat avec la Commune de Gletterens	1'000.00		1'000.00		890.50	
7301.3612.00	Participation déchetterie de Grandcour	40'000.00		38'000.00		39'200.00	
7301.4210.00	Ventes de vignettes pour poubelles		25'000.00		25'000.00		23'287.90
7301.4240.01	Taxe d'utilisation		29'000.00		29'000.00		27'724.05
74	Aménagements	10'872.20		9'200.00		10'013.40	
741	Corrections de cours d'eau	10'872.20		9'200.00		10'013.40	
7410	Corrections de cours d'eau	10'872.20		9'200.00		10'013.40	
7410.3142.00	Entretien des ruisseaux par des tiers	5'000.00		5'000.00		5'141.05	
7410.3612.01	Participation à l'AIRPG (revitalisation de la Petite Glâne)	5'872.20		4'200.00		4'872.35	
77	Protection de l'environnement, autres	1'850.00		1'850.00		4'119.00	411.50
771	Cimetières, crématoires	1'850.00		1'850.00		4'119.00	411.50
7710	Cimetière communal	1'850.00		1'850.00		4'119.00	411.50
7710.3130.00	Frais d'inhumations					2'469.00	
7710.3143.01	Mandat d'entretien en partenariat avec la Commune de Gletterens	1'850.00		1'850.00		1'650.00	
7710.4260.00	Participation de tiers frais d'inhumations						411.50
79	Aménagement du territoire	48'300.00	3'000.00	47'000.00	5'000.00	40'765.20	2'965.00
790	Aménagement du territoire	48'300.00	3'000.00	47'000.00	5'000.00	40'765.20	2'965.00
7900	Aménagement du territoire	48'300.00	3'000.00	47'000.00	5'000.00	40'765.20	2'965.00
7900.3000.00	Jetons de présences, commission d'urbanisme	2'000.00		2'000.00		1'350.00	
7900.3130.00	Emoluments administratifs	500.00		500.00		291.60	
7900.3130.01	Part au Service technique intercommunal	28'000.00		26'000.00		24'567.25	
7900.3132.00	Honoraires des urbanistes	2'000.00		2'000.00		387.70	
7900.3132.02	Consultants, contrôle chantier, mise à jour SIT	2'800.00		3'500.00		825.00	
7900.3132.03	Maintenance SIT	3'000.00		3'000.00		2'825.50	
7900.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles (PAL)	10'000.00		10'000.00		10'518.15	
7900.4210.00	Autorisation de construire		3'000.00		5'000.00		2'965.00

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	6'500.00	12'000.00	1'500.00		1'494.00	27'121.48
82	Sylviculture	6'500.00		1'500.00		1'494.00	
820	Sylviculture	6'500.00		1'500.00		1'494.00	
8200	Domaine forestier communal	6'500.00		1'500.00		1'494.00	
8200.3145.00	Entretien des chemins et aménagements forestier	5'000.00					
8200.3635.00	Participation Groupement forestier Broye Vully	1'500.00		1'500.00		1'494.00	
89	Autres exploitations artisanales		12'000.00				27'121.48
890	Autres exploitations artisanales		12'000.00				27'121.48
8900	Autres exploitations artisanales		12'000.00				27'121.48
8900.4120.00	Glaisière Gasser Ceramic		12'000.00				27'121.48

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
9	FINANCES ET IMPÔTS	42'020.00	1'851'455.10	36'000.00	1'792'617.08	46'165.74	1'662'516.12
91	Impôts	25'000.00	1'456'320.00	25'000.00	1'405'000.00	32'361.60	1'276'533.65
910	Impôts	25'000.00	1'456'320.00	25'000.00	1'405'000.00	32'361.60	1'276'533.65
9100	Impôts communaux ordinaires	25'000.00	1'192'700.00	25'000.00	1'182'000.00	32'361.60	1'047'356.65
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	25'000.00		25'000.00		32'361.60	
9100.4000.00	Impôts sur le revenu des personnes physiques		1'023'700.00		1'010'000.00		961'195.55
9100.4000.10	Impôts sur le revenu des personnes physiques - années précédentes						92'514.55-
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital		17'700.00		18'000.00		19'173.95
9100.4001.00	Impôts sur la fortune des personnes physiques		89'800.00		85'000.00		78'901.50
9100.4001.10	Impôts sur la fortune des personnes physiques - années précédentes						8'523.00
9100.4002.00	Impôt à la source		32'900.00		25'000.00		29'465.00
9100.4010.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales		25'800.00		40'000.00		31'397.00
9100.4010.10	Impôts sur le bénéfice des personnes morales - années précédentes						10'956.45
9100.4011.00	Impôt sur le capital des personnes morales		2'800.00		4'000.00		137.90
9100.4011.10	Impôt sur le capital des personnes morales - années précédentes						120.85
9101	Impôts communaux spéciaux		263'620.00		223'000.00		229'177.00
9101.4021.00	Contribution immobilière		145'800.00		130'000.00		144'389.85
9101.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values		49'400.00		40'000.00		39'109.65
9101.4023.00	Impôt sur les mutations		65'420.00		40'000.00		42'819.20
9101.4024.00	Impôt sur les successions et donations				10'000.00		
9101.4033.00	Impôt sur les chiens		3'000.00		3'000.00		2'858.30
93	Péréquation financière intercommunale		143'795.00		135'026.00		134'629.00
930	Péréquation financière intercommunale		143'795.00		135'026.00		134'629.00
9300	Péréquation financière intercommunale		143'795.00		135'026.00		134'629.00
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins		16'486.00		13'838.00		13'715.00
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources		127'309.00		121'188.00		120'914.00
95	Part aux recettes sans affectation, autres	1'020.00	40'900.00	38'600.00	760.80	39'040.90	
950	Part aux recettes sans affectation, autres	1'020.00	40'900.00	38'600.00	760.80	39'040.90	
9500	Part aux recettes sans affectation, autres	1'020.00	40'900.00	38'600.00	760.80	39'040.90	
9500.3130.00	Provision d'encaissement pour impôts sur les véhicules à moteur	1'020.00			760.80		
9500.4601.00	Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur		40'900.00		38'600.00		39'040.90
96	Administration de la fortune et de la dette	16'000.00	22'819.00	11'000.00	26'370.00	13'043.34	24'695.14

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
96	Administration de la fortune et de la dette	16'000.00	22'819.00	11'000.00	26'370.00	13'043.34	24'695.14
961	Intérêts	16'000.00	6'200.00	11'000.00	6'200.00	13'043.34	7'801.14
9610	Intérêts	16'000.00	6'200.00	11'000.00	6'200.00	13'043.34	7'801.14
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	16'000.00		11'000.00		13'043.34	
9610.4400.00	Intérêts des liquidités						36.68
9610.4401.00	Intérêts des créances et comptes courants						42.69
9610.4402.00	Intérêts des placements financiers et impôts anticipés		200.00		200.00		737.97
9610.4499.00	Intérêts sur impôts impayés		6'000.00		6'000.00		6'983.80
963	Immeubles du patrimoine financier		16'619.00		20'170.00		16'894.00
9630	Immeubles du patrimoine financier		16'619.00		20'170.00		16'894.00
9630.4430.02	Revenus locatif du domaine agricole communal		16'619.00		20'170.00		16'894.00
97	Redistributions		100.00		100.00		96.35
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		100.00		100.00		96.35
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		100.00		100.00		96.35
9710.4699.00	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		100.00		100.00		96.35
99	Postes non ventilables		187'521.10		187'521.08		187'521.08
990	Postes non ventilables		187'521.10		187'521.08		187'521.08
9900	Postes non ventilables		187'521.10		187'521.08		187'521.08
9900.4895.00	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA		187'521.10		187'521.08		187'521.08

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
	<i>Total charges</i>	2'231'039.25		2'157'354.35		2'086'009.09	
	<i>Total revenus</i>		2'184'448.55		2'111'496.08		2'087'174.84
	<i>Excédent charges</i>	46'590.70		45'858.27			
	<i>Excédent revenus</i>						1'165.75

Procès-verbal de la commission financière de la Commune de Vallon

Objet : examen du budget 2025

Etaient présents pour examiner le budget 2025 à la séance du 19 novembre 2024 :

Mesdames : Jessica Bourgeois, Boursière communale
Isabelle Guerry, Syndique

Messieurs : Gilles Vullième, Conseiller communal responsable des finances
Vincent Léchenne, Président de la commission financière
Eric Schluechter, Vice-président de la commission financière
Pierre-André Fragnière, Secrétaire de la commission financière

Remarques : commission financière - 2 postes vacants

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Sur la base des documents explicatifs transmis au préalable par la Boursière communale, nous revoynons les principales évolutions apportées au budget 2025. Celles-ci sont comparées avec le budget 2024 et, dans une moindre mesure, avec les comptes 2023. Les remarques suivantes ont été formulées :

Chapitre : Administration

Le budget 2025 est légèrement supérieur au budget 2024 (+ CHF 2'605.60 pour les charges et + CHF 1'500 pour les revenus). Les principales évolutions concernent une réduction du taux d'activité de la boursière communale de 40 % à 30 %, des coûts fixes de CHF 10'000 pour l'implémentation d'un nouvel environnement informatique (nouvel investissement), une baisse de 10 % des factures d'énergie, un montant de CHF 4'100 ajouté pour la rénovation du parquet de la Chaumière et une augmentation des revenus pour CHF 2'000 liés à la location de la buvette.

Concernant la location de la buvette et de la Chaumières le Conseil communal a décidé d'augmenter les tarifs pour les personnes ou les sociétés extérieures à la Commune de Vallon. L'augmentation est de CH 20.- pour la buvette et varie entre CHF 10 et 40 pour la Chaumière selon le type d'événement.

Chapitre : Formation

On constate une légère augmentation pour le budget 2025 (+ CHF 3'657.70) en comparaison avec le budget 2024. Un des changements est l'augmentation des charges liées + 9 % pour les écoles spécialisées par rapport au budget 2024.

Chapitres : Santé

Augmentation significative des charges liées + 7 % en comparaison avec le budget 2024 impliquant des charges supplémentaires pour un montant de CHF 16'011.45.

Chapitres : Prévoyance

On constate une augmentation significative des charges liées + 7% pour les institutions pour personnes handicapées.

Un montant de CHF 5'100 a été intégré au budget pour la mise en place d'une convention Pro Senecute permettant d'offrir aux aînés des activités que leur sont dédiées.

Chapitre : Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Augmentation des charges de CHF 16'522.10 par rapport au budget 2024. Les évolutions concernent une augmentation des charges liées + 11 % pour la participation aux dépenses relatives au trafic régional et pour la participation à la STEP une augmentation des coûts de CHF 4'615.

Chapitres : Économie publique

Montant de CHF 5'000 intégré au budget 2025 pour la rénovation du pont du diable et du chemin attenant. Les travaux ont été réalisés en 2024 et seront payés en 2025.

Chapitre : Finances et impôts

Les montants retenus dans les différents postes d'impôts correspondent aux chiffres communiqués par le département des communes et intègrent comme préalablement communiqué une augmentation du taux fiscal de 5 points. Ils sont adaptés à la capacité contributive de notre population. Nous observons ainsi par rapport au budget de l'année précédente des augmentations de recette pour les impôts de CHF 58'837.92.

Enfin, la récapitulation du budget de fonctionnement révèle une perte de CHF 46'590.70.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Annexe 4

Le budget d'investissement, tel qu'il nous est présenté, prévoit des dépenses d'investissement pour l'année 2025 de CHF 230'000. Ces dernières concernent le changement de l'environnement informatique pour CHF 65'000 dont le prestataire actuel ne garantit plus les mises à jour, la rénovation du système d'éclairage public pour CHF 130'000 devant être mis aux normes d'ici à 2028 et les entretiens courants des routes pour CHF 35'000.

En conclusion la commission financière vous recommande d'accepter les budgets de fonctionnement et d'investissements 2025 tels qu'ils vous ont été présentés.

Nous félicitons le Conseil communal et notre boursière pour la saine gestion des affaires communales, pour leur disponibilité et la clarté des renseignements fournis.

Vallon, le 24.11.2024

Le vice-Président :



Eric Schluechter

Le Président :



Vincent Léchenne

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	65'000.00					
02	Services généraux	65'000.00					
022	Services généraux, autres	65'000.00					
0220	Services généraux, autres	65'000.00					
0220.5200.00	Solution informatique	65'000.00					

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
2	FORMATION					229'523.40	
21	Scolarité obligatoire					229'523.40	
212	Ecole primaire II					229'523.40	
2120	Ecole primaire II					229'523.40	
2120.5140.00	Installation salle de classe container					229'523.40	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	35'000.00		35'000.00			
61	Circulation routière	35'000.00		35'000.00			
615	Routes communales	35'000.00		35'000.00			
6150	Routes communales	35'000.00		35'000.00			
6150.5010.04	Travaux et réfections des routes communales	35'000.00		35'000.00			

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TE					387*341.20	800.00
71	Approvisionnement en eau					387*341.20	
710	Approvisionnement en eau					387*341.20	
7101	Approvisionnement communal en eau					387*341.20	
7101.5031.04	Bouclage de l'adduction d'eau - Rte du Chêne et Ch. Des Mosaïques					387*341.20	
72	Traitement des eaux usées						800.00
720	Traitement des eaux usées						800.00
7201	Traitement communal des eaux usées						800.00
7201.6370.00	Taxes de raccordement de ménages privés						800.00

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
9	FINANCES ET IMPÔTS					800.00	616'864.60
99	Postes non ventilables					800.00	616'864.60
999	Clôture					800.00	616'864.60
9990	Clôture					800.00	616'864.60
9990.5900.00	Report de recettes au bilan					800.00	
9990.6900.00	Report de dépenses au bilan						616'864.60

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
	<i>Total dépenses</i>	230'000.00		35'000.00		617'664.60	
	<i>Total recettes</i>						617'664.60
	<i>Excédent dépenses</i>	230'000.00		35'000.00			
	<i>Excédent recettes</i>						